

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 32 (1952)
Heft: 4

Rubrik: Rapport du Conseil d'administration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

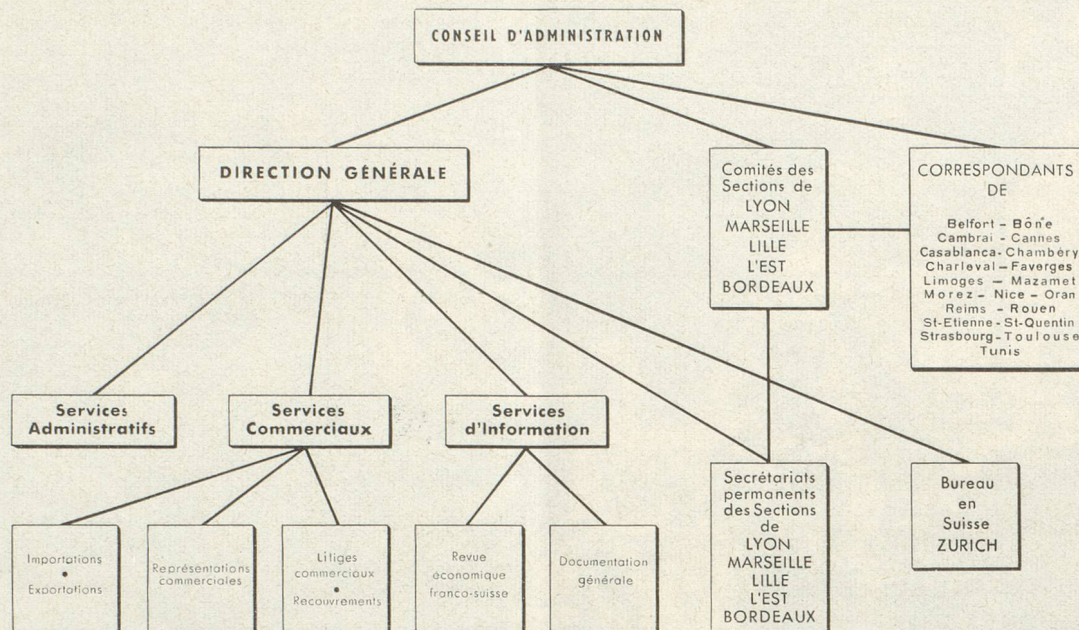
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'organisation de la Chambre de commerce suisse en France

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 1951 a vu s'affirmer, sous l'effet des événements d'Extrême-Orient et du réarmement mondial, les tendances que nous décelions à la fin de 1950.

L'économie suisse a connu dans l'ensemble une prospérité exceptionnelle. L'exportation a atteint 4,7 milliards de francs, dépassant de près de 800 millions le chiffre de 1950. L'importation, elle aussi, a marqué un progrès important avec 5,9 milliards contre 4,5 milliards en 1950 et 5 milliards dans l'année-record 1948. Mais la fermeté du franc suisse sur les divers marchés d'Europe occidentale a placé notre pays dans une situation fortement excédentaire au sein de l'Union européenne de paiements et l'a obligé à contrôler ses exportations pour combattre l'inflation.

En France, la marche ascendante s'est poursuivie en matière de production industrielle et agricole, mais aussi en matière de prix et de salaires, la charge du réarmement et de la guerre d'Indochine pesant trop lourdement sur une économie mal remise encore de la saignée des années 1939-1944. L'exportation de certains articles s'est heurtée dès l'automne à des difficultés de prix insurmontables. La situation de plusieurs industries — textiles, confection, chaussures, tannerie, ganterie, maroquinerie, savonnerie, huilerie, conserverie — s'en est ressentie d'autant plus que, dans le même temps, des signes de lassitude se manifestaient sur le marché intérieur.

LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-SUISSES

Les transactions commerciales entre les deux pays ont été régies par l'accord commercial du 20 juillet 1950, d'inspiration libérale, et facilitées par les mesures de libération des importations prises dans le cadre de l'O. E. C. E. Cela explique le développement remarquable dont elles ont bénéficié en 1951 : les exportations françaises, qui comprenaient au début de l'année, il est vrai, des quantités inusitées de certaines matières premières, ont atteint 729 millions de francs contre 584 en 1950 (1) et 420 en 1949, ce qui place la Suisse au

deuxième rang des clients de la France. Quant aux exportations de Suisse, elles ont également connu pour la plupart un essor satisfaisant, totalisant 444 millions contre 399 en 1950.

Sur le plan contractuel, la Commission mixte franco-suisse s'est réunie du 7 au 21 février et a décidé quelques augmentations de contingents à l'importation en France. Au mois de juillet, il a été décidé, pour des raisons de convenance, de prolonger de trois mois la durée de l'accord du 20 juillet 1950, qui a été remplacé, le 8 décem-

(1) Y compris une exportation exceptionnelle de fils d'or dépassant 50 millions de francs suisses.

bre 1951, par un nouvel accord, très semblable au précédent, même un peu plus large que lui.

La libération des échanges a été poursuivie : le 13 mai et le 9 septembre, de nouvelles listes ont porté à 75 % la proportion des produits affranchis du contingentement. Rien ne laissait prévoir alors les mesures qui viennent d'être prises au début de l'année 1952.

En matière financière, les échanges franco-suisses ont été régis comme jusqu'ici par l'accord financier du 16 novembre 1945 et les arrangements ultérieurs. Les achats de francs suisses à des fins soi-disant touristiques ayant pris, à partir du mois d'octobre, des proportions alarmantes, des mesures ont été prises le 5 novembre et le 18 décembre, à titre de premières

précautions, en vue de mettre fin à ce trafic. Dans le domaine des paiements anticipés, qui avaient atteint, pour les mêmes raisons, des montants excessifs, chacun des deux gouvernements s'est efforcé, par une réglementation appropriée, de les contenir dans des limites raisonnables.

Enfin, certains droits du tarif douanier français ont été révisés à la suite de la Conférence de Torquay : de nombreuses diminutions, mais aussi des augmentations sensibles, ont été décrétées le 31 mai. Tout au long de l'année, des décisions ont été promulguées, qui modifiaient, rétablissaient ou suspendaient certains droits, mais le problème de la révision du tarif français, considéré du point de vue suisse, est resté entier.

L'ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Ainsi qu'il ressort des considérations qui précèdent, l'année 1951 a vu se dérouler, dans des conditions favorables, un trafic important et régulier entre nos deux pays. Les tracasseries administratives ont été réduites au minimum, tout au moins pendant les trois premiers trimestres, et l'on a pu nourrir quelque temps l'illusion du retour à un régime d'échanges du temps de paix. Il en est résulté une diminution bienvenue du nombre de lettres et de visites reçues, mais nos services ont cependant été pleinement occupés à des tâches plus proprement commerciales que jusqu'ici.

Voici les principaux domaines dans lesquels s'est exercée l'activité de la Chambre, tant à Paris que dans ses sections régionales :

1° Interventions d'ordre général

Comme chaque année, la Chambre de commerce a été amenée à maintes reprises à faire valoir auprès des autorités, tant suisses que françaises, le point de vue de ses membres. Ces interventions ressortissent, soit du domaine de l'information, soit du domaine de la sollicitation.

a) *Négociations économiques franco-suisses*

Le 18 janvier, la Chambre de commerce a adressé aux autorités suisses un rapport en prévision de la réunion de la Commission mixte. Constatant les progrès accomplis par l'économie française depuis la signature de l'accord du 20 juillet 1950, elle demandait que l'on en tirât les conséquences et que l'on soulageât les transactions franco-suisses des entraves qui les alourdissaient encore. Elle s'attachait tout particulièrement, en matière de libération des échanges, à obtenir un statut simple et équitable des pièces de rechange et l'extension aux territoires d'outre-mer de l'Union française des décisions prises pour la Métropole.

Après avoir réuni sa Commission des échanges, notre Chambre a adressé aux autorités suisses un autre rapport, le 10 octobre, à la veille des négociations visant à la signature d'un nouvel accord commercial. Le précédent ayant dans son ensemble donné satisfaction, elle demandait que l'on s'en inspirât tout en l'aménageant sur divers points. Elle émettait le vœu que soit ouvert un contingent spécial affecté à l'importation définitive des marchandises suisses exposées dans les foires françaises. Elle insistait enfin tout parti-

culièrement, dans ce rapport, sur l'urgence de négociations tarifaires entre la France et la Suisse et sur la délicate question de l'approvisionnement réciproque de nos deux pays en matières premières et en produits rares. Nous avons eu la satisfaction de voir un grand nombre de ces vœux exaucés dans l'accord signé le 8 décembre, spécialement en ce qui concerne certaines augmentations de contingents et la volonté de négocier en 1952 un aménagement du tarif douanier français.

b) *Négociations franco-suisses en matière d'établissement et de main-d'œuvre*

La Commission mixte instituée par le traité de travail franco-suisse du 1^{er} août 1946 devant se réunir le 21 novembre, notre Chambre a fait part à nos autorités, dans son mémoire du 29 octobre, des observations qu'elle avait réunies sur la situation faite en Suisse aux ressortissants français et sur les difficultés rencontrées en France par nos compatriotes, ce dernier point ayant fait l'objet d'une enquête étendue dans les entreprises françaises à capital ou à direction suisses. Elle constatait que, si les importations visibles et invisibles ont bénéficié ces dernières années d'une liberté constamment accrue, les mouvements de main-d'œuvre, en revanche, sont restés dominés par des considérations protectionnistes. Elle émettait plusieurs vœux tendant à l'application à la colonie suisse en France et aux immigrants, du traité d'établissement franco-suisse du 23 février 1882, et à la simplification des formalités imposées à nos nationaux, dans l'esprit libéral qui devrait dominer toutes les relations entre nos deux pays. La Chambre a été heureuse d'apprendre que les négociations de la Commission mixte avaient permis de préciser un certain nombre de questions et espère vivement qu'il en résultera une amélioration dans la situation faite en France aux ressortissants suisses.

c) *Application des accords conclus dans le domaine économique*

Notre Chambre n'a pas manqué, tout au long de l'année, grâce à une étroite collaboration avec les autorités helvétiques et les services ministériels français, de veiller à l'application, non seulement de la lettre, mais aussi de l'esprit des accords conclus. Elle est parvenue ainsi à régler de très nombreux cas litigieux qui n'avaient pu, pour des raisons de fond ou de forme, être résolus par les intéressés. Quelques questions

d'ordre général ont particulièrement retenu son attention :

L'intervention des Comités techniques d'importation institués par le décret du 13 juillet 1949, tout en étant jugée saine dans son principe, qui est de garantir l'économie privée contre les risques d'arbitraire de l'administration, présente de graves inconvénients dans son fonctionnement et n'apparaît en tous cas justifiée que dans les cas où les demandes d'importation excèdent les contingents disponibles.

Les exportations de matières premières et de produits rares prévues dans les accords ont donné lieu à des difficultés qui ont amené notre Chambre à demander que non seulement les contingents contractuels soient respectés mais que leur répartition mensuelle permette le maintien d'un courant d'échanges normal et régulier.

Les exportations horlogères suisses en France ont continué à préoccuper notre Chambre de façon presque constante durant l'année écoulée. Une nouvelle « Convention fournisseurs suisses — client français », relative aux ébauches et pièces détachées, ayant été signée le 5 juin, il semblait qu'une entente dût intervenir sur une augmentation des contingents contractuels dans leur ensemble. Cette entente n'ayant pu être réalisée entre organismes professionnels intéressés, le contact a été pris à l'échelon officiel, mais aucun arrangement n'a pu être conclu avant les négociations du 29 octobre. Les parties se sont alors trouvées en présence d'une proposition très intéressante à laquelle notre Chambre avait souscrit d'emblée et qu'elle s'était efforcée de faire prévaloir, de fixation d'un « prix-plancher » au-dessus duquel les montres suisses pourraient être importées librement en France. Cette solution n'a malheureusement pas été retenue par les négociateurs qui se sont bornés à décider une légère augmentation des contingents.

d) Questions douanières

Au fur et à mesure que de nouveaux produits ont été soumis au tarif douanier du 16 décembre 1947 et que la concurrence, dans le même temps, est devenue plus âpre sur le marché français, les cas de réclamations et de contestations se sont multipliés et des difficultés ont surgi dans l'application de la réglementation douanière française. Notre Chambre s'est préoccupée essentiellement, durant l'exercice écoulé, des problèmes relatifs à la définition de la valeur en douane et à l'importation temporaire des marchandises pour vente incertaine.

Notre Chambre a été saisie de plusieurs litiges relatifs à l'application de la définition française de la valeur en douane. Elle a pu en général faire prévaloir ce point de vue que la législation française ne donne pas à l'administration de pouvoir d'appréciation. Nous ne voudrions pas manquer de souligner à ce propos l'appui très précieux et les conseils éclairés que nous avons trouvés auprès de M. Marcel Dreyfus, président de la Fédération de la Métallurgie et de la Mécanique. La définition internationale de la valeur en douane a aussi préoccupé notre Chambre. Le groupe d'études de l'Union douanière européenne de Bruxelles a adopté au printemps une définition présentant de graves inconvénients; la Chambre de commerce internationale a immédiatement fait valoir le point de vue de l'économie privée, à savoir que le prix facturé devait normalement servir de base à la taxation douanière et que le seul fait que l'acheteur soit l'agent, l'agent exclusif ou le concessionnaire du vendeur n'enlève pas à ceux-ci leur qualité

d'acheteur et de vendeur indépendants. Notre Compagnie suit cette question avec une attention vigilante car une mauvaise définition de la valeur en douane, dans les pays qui appliquent des droits « ad valorem », peut constituer une arme redoutable lorsqu'elle est utilisée à des fins protectionnistes.

Par décision administrative n° 1607 (2-1) du 4 mai 1949, la Direction générale des douanes à Paris, après avoir consulté la Direction des industries mécaniques et électriques, a fortement limité les possibilités d'importation temporaire en raison du fait que « les constructeurs étrangers ont toute latitude de présenter leurs modèles dans les foires et expositions internationales organisées en France ». Mise au courant de cette décision, la Direction générale des douanes à Berne a estimé que les conditions de réciprocité prévues au règlement d'exécution de la loi sur les douanes n'étaient pas remplies et, par circulaire n° 80-9.8 (1950), du 25 août 1950, a exclu les importateurs en Suisse de produits français du bénéfice de l'admission temporaire pour vente incertaine. Notre Chambre a été alertée de plusieurs côtés et s'est tout d'abord adressée aux autorités françaises. Devant leur refus de rapporter la décision incriminée, elle s'est tournée vers les douanes suisses, sans plus de succès jusqu'ici. Du moment qu'aucune réclamation ne nous est parvenue de la part d'un exportateur suisse parce que la législation française est assez souple pour s'adapter aux quelques cas particuliers qui peuvent se présenter, il appartient aux autorités françaises de chercher avec les nôtres une solution transactionnelle.

e) Importation en France de produits suisses « hors contingents »

Au moment où le gouvernement français a donné à ses exportateurs la possibilité de s'approvisionner en matières premières et en biens d'équipement par le moyen des comptes dits « E. F. AC. » et « 10 % équipement » ou d'effectuer des opérations « IMEX », les autorités suisses, redoutant que ces mesures ne se traduisent par un déséquilibre de la balance franco-suisse et ne favorisent l'exportation de biens d'équipement au détriment des autres industries, prirent des mesures pour empêcher d'abord, puis pour limiter et enfin pour contrôler ce genre de transactions. L'évolution favorable de la balance des comptes franco-suisse a amené notre Chambre à préconiser l'abandon de ces mesures de contrôle. Elle a eu la satisfaction d'être entendue puisque la feuille officielle suisse du commerce publiait le 25 mai un avis informant les exportateurs que les livraisons effectuées en exécution de licences françaises sur comptes E. F. AC. ou 10 % équipement ne nécessiteraient plus, à partir du 1^{er} juin, la délivrance d'une attestation préalable ADC de la division du commerce. Notre Chambre a adressé à ce sujet une circulaire aux syndicats français fonctionnant comme organismes de gestion des comptes 10 % équipement de leurs membres.

f) Paiements anticipés sur des marchandises à importer de Suisse

Les autorités suisses ont pris, en vertu de l'Arrêté du Conseil fédéral du 30 octobre, des mesures en vue de contrôler les paiements effectués par anticipation sur des marchandises suisses commandées à l'étranger. On se rappelle en effet que les engagements à terme avaient pris en 1947-48 des proportions considérables

et étaient en partie responsables de la crise survenue en 1949 dans les relations franco-suisse.

De son côté l'Office des changes, après avoir interdit pendant trois semaines les paiements anticipés pour les produits libérés (avis 509 du 14 octobre, abrogé par l'avis 514 du 4 novembre) a procédé, à partir du 13 décembre, pour les produits soumis à licence d'importation, en contradiction avec son avis n° 483, à une élimination systématique de toutes les demandes de paiements anticipés ne répondant pas à des normes internes qui lui étaient propres : les paiements comptants ne pouvaient avoir lieu qu'à réception de la marchandise ou d'un avis d'expédition ; les autorisations préalables et les autorisations de transfert préalable ne donnaient droit qu'à 30 % d'acomptes au maximum, sauf production d'une attestation de l'Office suisse de compensation ou, pour les machines, de la Société suisse des constructeurs de machines déclarant usuels dans la branche considérée les paiements sollicités.

Notre Compagnie s'est immédiatement et activement employée à aplanir les difficultés résultant de cette nouvelle pratique restrictive de l'Office des changes, inconnue des importateurs, contraire à la réglementation en vigueur, et appliquée sans égard aux mesures prises du côté suisse et sans liaison avec nos autorités. Elle a pu obtenir, chose essentielle, que les demandes de licences présentées aux termes de l'avis aux importateurs de produits en provenance de Suisse du 21 décembre, et qui ne rempliraient pas les conditions posées par l'Office des changes, ne soient pas retournées aux intéressés avant l'examen des ministères techniques et des comités techniques d'importation. Ainsi a-t-on évité qu'un nombre considérable de demandes ne soient forcloses pour n'avoir pas été présentées en bonne et due forme avant la date limite de l'appel d'offres, qui était fixée au 10 janvier. Entre temps, cette question a reçu une solution définitive par la promulgation de l'avis 524 de l'Office des changes qui modifie les conditions dans lesquelles peuvent intervenir les paiements anticipés, dans le sens d'une plus grande sévérité.

g) Attributions de devises pour voyages de tourisme et d'affaires

Les cours officiel et parallèle du franc suisse à Paris accusant de nouveau, depuis le début de l'automne, une différence appréciable, un grand nombre de personnes ont profité de la possibilité qu'elles avaient d'acheter au cours officiel, au guichet d'une banque française, les 600 francs suisses accordés pour chaque voyage, et de les échanger en Suisse contre des billets français convertis à un cours avantageux. Ce sont ainsi près de 70 millions de francs qui ont été dépensés par la France, en pure perte, durant le 4^e trimestre de 1951. L'instruction n° 475 de l'Office des changes, du 5 novembre, limitant à une fois par année l'allocation de devises touristiques par les banques agréées, n'eut aucun effet appréciable sur les sorties de francs suisses, et ce n'est que le 18 décembre que l'instruction n° 481 mettait un frein à ce trafic en exigeant la présentation d'un passeport en cours de validité et en réduisant à 50 francs suisses par année, sauf autorisation de l'Office des changes, l'attribution aux voyageurs résidant dans les départements limitrophes.

Notre Compagnie a fait savoir à ses membres éloignés de Paris qu'elle se tenait à leur disposition pour présenter en leur nom, à l'Office des changes, des demandes d'allocations de devises dans les cas prévus par les

autorités précitées. Elle a constaté à cette occasion, contrairement aux assurances qui avaient été données à nos autorités, que cet Office se montrait d'une extrême rigueur et faisait peu de cas des justifications du caractère touristique des séjours envisagés. Elle s'est préoccupée également du fonctionnement du système d'attribution de devises pour voyages d'affaires et a obtenu à cet égard des apaisements de la Chambre de commerce de Paris.

h) Application de l'accord relatif à l'admission de stagiaires en France et en Suisse

Cette question a été suivie tout au long de l'année, en liaison avec la Légation de Suisse en France, le Cercle commercial suisse à Paris et la Commission suisse pour l'échange de stagiaires avec l'étranger. Le nouveau président de cette commission, M. A. Naville, chef du personnel de Brown, Boveri et C^{ie}, à Baden, s'est rendu à Paris les 16 et 17 juillet et une réunion a été organisée à cette occasion dans nos bureaux, sous la présidence de M. J.-C. Savary, à laquelle assistaient, entre autres éminentes personnalités, M. le Ministre André Morice, secrétaire d'État à l'enseignement technique, MM. Rosier et Guérard, directeur et sous-directeur de la main-d'œuvre au Ministère du travail, MM. Baechtold, Jobin et Chavaz, représentant l'administration fédérale. Le Conseil national du patronat français s'était fait représenter et accepta d'envisager la création d'un organisme de liaison dont les compétences seraient analogues à celles de la Commission suisse présidée par M. Naville.

2° Information des membres de la Chambre

L'une des tâches essentielles de notre Chambre de commerce consiste à tenir ses membres au courant de tous les événements qui surviennent dans les relations franco-suisse. Par le nombre de ses membres, son organisation, son objectivité et son personnel qualifié, elle est mieux placée que quiconque pour remplir ce rôle d'information. Elle dispose à cet effet de plusieurs moyens.

La Revue économique franco-suisse contient dans chacun de ses fascicules une documentation précieuse, sous forme de circulaires ou de chiffres, faits et nouvelles, sur l'actualité économique franco-suisse. Mais cette revue est plus qu'un simple bulletin d'information, et nous avons eu la satisfaction de constater à nouveau cette année, par la place qui lui a été faite dans les journaux et périodiques, par le crédit qui lui a été attaché dans les milieux scientifiques et intellectuels, qu'elle remplit dignement sa mission qui est de permettre, dans le domaine économique surtout, des comparaisons entre les méthodes et réalisations françaises et suisses, et d'opérer ainsi un rapprochement profond de nos deux peuples. Le thème choisi cette année pour servir de fil conducteur aux divers numéros a été la vente dans son sens le plus large, c'est-à-dire l'étude du marché, la publicité, le choix des représentants et des méthodes de vente. Ces problèmes commerciaux ont été traités par MM. Bideau, Depret-Bixio, Guigoz, Mahler, de Plas, Schertenleib, Serrel, Tanner, Terret, Vigneras, Wains, Zeegers. D'autre part, le problème de l'Union européenne a été abordé par MM. Raymond Aron, René Courtin, Marjolin et Triffin, tandis que M. Philippe Aymard continuait à nous assurer sa si fidèle et précieuse

collaboration dans les domaines économique et financier. On trouve encore en 1951 les signatures de MM. Edmond Barth, Ernest Boerlin, Alfred Sauvy, Maurice Veillard, Henri de Ziegler, etc.

Le Bulletin hebdomadaire d'information permet à notre Chambre de garder un contact plus étroit et plus rapide avec ses membres et d'informer chaque semaine ceux d'entre eux qui y sont abonnés des innovations qui interviennent dans les relations franco-suisse. Il se révèle donc particulièrement précieux dans une période de perpétuelle adaptation telle que celle que nous vivons actuellement.

L'Annuaire franco-suisse enfin, qui est paru cette année pour la première fois sous le haut patronage de M. Rodolphe Rubattel, Conseiller fédéral, et de M. Robert Buron, Ministre de l'économie nationale, contient une documentation permanente, tenue à jour chaque année, sur toute la législation, la réglementation, les personnes et les choses qui interviennent de près ou de loin dans les échanges franco-suisse sous toutes leurs formes. Cette première édition, qui fut un grand succès, a été rapidement épuisée et nous préparons en ce moment la seconde.

De nombreuses réunions ont été organisées pour les membres de la Chambre, soit sous forme de *séances d'information*, telles que celle qui a réuni le 19 décembre à Paris, les membres des divers groupes professionnels venus s'informer des dispositions de l'accord du 8 décembre, soit sous forme de *dîners-conférences*. A Paris, M. Per Jacobsson, Conseiller économique de la banque des règlements internationaux, M. Fritz Hummler, secrétaire de la Société suisse des constructeurs de machines, M. Robert Marjolin, secrétaire général de l'O. E. C. E., M. Georges Fischer, administrateur-délégué de la Société anonyme des engrenages Maag, et M. Paul Naudin, directeur général de la Fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique, prenaient successivement la parole, les uns devant l'ensemble de nos membres, les autres devant ceux d'un groupe professionnel déterminé, tandis que M. Edgar Faure, Ministre du budget, se livrait à notre Assemblée générale à une remarquable improvisation sur « le budget, miroir de l'économie ».

Notre section de Lyon applaudissait, à l'issue de son Assemblée générale, une conférence de M. Charles Aubert, directeur de la Chambre de commerce de Genève, sur « l'industriel et le paysan en Suisse » et, pendant la durée de la Foire de Lyon, une autre de notre collaborateur, M. J.-Ed. Schutz. Le secrétaire de cette section a entrepris au mois de juin une tournée d'information dans les départements de la Loire, de la Haute-Loire, de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de l'Isère. Il s'est mis en rapport, tant avec les Chambres de commerce, les syndicats d'exportateurs et d'importateurs, qu'avec ceux de nos membres qui en avaient exprimé le désir. Celle de Marseille organisait presque chaque mois un déjeuner amical auquel étaient conviés tous ses membres. La section de Lille fit appel, pour illustrer son assemblée générale, à M. Fritz Hummler, secrétaire de la Société suisse des constructeurs de machines, tandis que la section de l'Est tenait un programme de manifestations particulièrement brillant : conférence de M. Pilet-Golaz, ancien président de la Confédération, pour clôturer son Assemblée générale, déjeuners-conférences à Charquemont et Montbéliard avec la participation de M. Schutz, réunions de membres à Pontarlier, Morteau, Montbéliard et Vesoul, accom-

pagnées parfois de projections de films. Enfin, grâce au bienveillant concours de M. Criblez, consul de Suisse, nos membres du Bas-Rhin se réunirent à deux reprises à Strasbourg pour un déjeuner et entendirent à cette occasion deux exposés, l'un de notre directeur général, l'autre de notre secrétaire commercial.

Les relations que notre Chambre s'honore d'entretenir avec *la presse* ne perdirent pas cette année en cordialité ni en efficacité, et nous nous félicitons du concours que nous trouvons toujours auprès des journalistes, tant français que suisses, pour compléter nos propres moyens d'information. Une conférence de presse a été organisée en particulier à Paris à l'occasion de la Foire de Bâle, qui a rencontré un accueil favorable dans les journaux des deux pays.

Certaines de nos sections ont organisé, de leur côté des conférences de presse.

3^o Services pratiques rendus aux membres de la Chambre

Maintenir, et si possible améliorer constamment la qualité, la précision, la rapidité des services pratiques qu'elle met à la disposition de ses membres, telle est la première préoccupation de notre Chambre. Aussi les nombreux témoignages qu'elle reçoit d'importateurs et d'exportateurs qui se félicitent de l'aide qu'elle leur a apportée et que, disent-ils, ils n'auraient pas trouvée ailleurs de même qualité, sont-ils pour elle de puissants encouragements. La sincérité de ces témoignages est d'ailleurs attestée par le fait que chaque année les demandes qui lui sont adressées augmentent en nombre et en importance.

Voici les principaux domaines dans lesquels la Chambre est appelée à intervenir, soit à Paris, soit dans les secrétariats de ses différentes sections :

— Mises en relations de fournisseurs et de clients (environ 1.600 offres et demandes de produits français et suisses) ;

— Renseignements sur les démarches à accomplir, sur le plan administratif comme sur le plan commercial, pour réaliser des affaires d'importation ou d'exportation ;

— Recherches de représentants (environ 1.500 offres et demandes émanant de France comme de Suisse) ;

— Présentation de licences et de certificats d'importation et d'exportation (le service chargé de cette importante tâche a suivi de bout en bout 591 demandes d'importation en France, dont 97,3 % ont été accordées, pour un montant de 499 millions de francs fr., et 57 demandes d'exportation de France, autorisées à concurrence de 87,7 %, pour un montant de 101 millions de francs fr. Il est intervenu, au cours de la période d'instruction des licences, pour un nombre équivalent de dossiers, si bien que le chiffre total des licences accordées à la suite de notre intervention dépasse 1 milliard de francs français) ;

— Interventions auprès d'organismes officiels et privés français et suisses.

— Présentation de demandes de transfert financier ou d'agrément, par l'Office des changes, de contrats prévoyant des transferts ultérieurs ;

— Démarches à la suite de demandes de capitaux suisses en France ;

— Recouvrement de créances litigieuses (18 nou-

veaux dossiers de Suisse sur France, 38 de France sur Suisse ; 50 dossiers liquidés en cours d'année représentant au total 2,5 millions de francs) ;

— Règlement de conflits par conciliation ou arbitrage (nous avons eu la satisfaction de pouvoir régler à l'amiable un nombre important de différends qui risquaient de prendre la voie de la procédure, aussi bien en France qu'en Suisse) ;

— Introduction de demandes de cession de brevets ou de licences de fabrication, mises en relations entre inventeurs et exploitants français et suisses ;

— Renseignements divers sur les prix de transport, les droits de douane, les formalités de constitution de sociétés et les charges fiscales en France et en Suisse, le tourisme, etc..., etc.

Dans le courant de l'année, notre Compagnie a établi un contact utile avec l'Union des voyageurs de commerce de la Suisse romande à Genève et avec la Société suisse des voyageurs de commerce à Saint-Gall avec lesquelles elle échange de la documentation en vue d'opérer par leur canal des mises en relations.

4° Foires et expositions suisse et françaises

Comme les années précédentes, la Chambre s'est efforcée, par une intense propagande, de faire connaître en France la Foire de Bâle et de lui attirer un grand nombre de visiteurs. Grâce à ses efforts et à ceux de M. Dupuy, agent de publicité, ceux-ci ont été plus nombreux que l'année précédente et c'est de France que sont venus le plus de visiteurs inscrits au bureau des étrangers.

Le Comptoir suisse à Lausanne a également eu recours, pour intensifier sa propagande en France, non seulement à notre siège et à nos secrétariats de sections, mais également à nos correspondants qui se sont efforcés de faire mieux connaître la Foire suisse d'automne. Une journée franco-suisse, à laquelle assistaient notre secrétaire commercial et deux de nos secrétaires de sections, a donné lieu à des séances de travail fort intéressantes et à de précieux échanges de vues. Grâce à l'initiative de notre correspondant à Toulouse, M. Meige, une importante délégation de commerçants, d'industriels et de notabilités de cette ville ont pris part à des travaux et ont été quelques jours les hôtes de nos compatriotes.

Nous avons été fréquemment consultés sur les autres manifestations nationales et internationales organisées en Suisse et pensons que plusieurs d'entre elles justifieraient en France un plus grand effort d'information et de propagande.

En ce qui concerne les foires, les salons et les expositions françaises, la Suisse n'était représentée officiellement cette année qu'à la Foire de Lyon et à l'Exposition textile internationale à Lille. Un stand de l'Office national suisse du tourisme a figuré dans dix foires nationales et, avec la collaboration effective de la section de l'Est de notre Chambre, à la Foire gastronomique de Dijon. Toutes ces manifestations ont attiré de nombreux fabricants suisses qui ont exposé à titre privé. Il y a lieu de relever tout particulièrement la représentation massive de l'industrie des machines textiles et de celle des colorants à l'Exposition textile internationale, et celle des machines-outils à l'Exposition européenne de la machine-outil à Paris. Il est intéressant de constater

d'autre part la place toujours plus grande prise en Europe par les expositions spécialisées : la France a vu en 1951, en plus des salons habituels (arts ménagers, automobile, machine agricole, photographie, matériel de bureau, radio, emballage, sports, enfance, etc.), l'Exposition textile internationale, la 1^{re} Exposition européenne de la machine-outil, la Foire internationale du bois, le 1^{er} Salon de la chimie.

Notre Chambre, estimant que la Suisse aurait intérêt à suivre, en matière de foires françaises, une politique à longue vue inspirée par l'importance du marché français et par la concurrence qui s'y livre en période normale, est intervenue à diverses reprises dans le courant de l'année en faveur de telle ou telle manifestation ou de l'établissement d'un large programme d'ensemble. Elle a plaidé en faveur d'une participation officielle de l'industrie textile à l'Exposition textile internationale et de l'industrie des machines à l'Exposition européenne de la machine-outil. Dans le premier cas, elle a adressé une circulaire à tous les groupements professionnels et à tous ses membres suisses des textiles et a eu la satisfaction d'être écoutée puisque le Directoire commercial de Saint-Gall a érigé un stand collectif qui fut un succès, tant du point de vue des visiteurs que des organisateurs. Dans le second cas, elle n'a guère été entendue que des constructeurs suisses qui exposèrent presque tous et s'en félicitèrent. Elle a fait valoir auprès des autorités, dans une lettre du 29 juin, au cours d'une réunion à la Division du commerce à Berne, le 8 octobre et dans un rapport du 24 octobre, les raisons qui militent en faveur d'une participation officielle aux foires de Lyon et de Paris 1952, sur le plan commercial comme sur le plan touristique, et demandé l'inscription, dans le nouvel accord, d'un contingent de foires destiné à permettre l'importation définitive, dans une plus large mesure que jusqu'ici, des matériels suisses exposés aux foires françaises, tout en permettant d'organiser, à peu de frais, des stands officiels dans lesquels de tels matériels trouveraient place.

5° Union des Chambres de commerce suisse à l'étranger

Notre Chambre a été représentée à l'assemblée générale et à l'assemblée d'automne de l'Union des Chambres de commerce suisses à l'étranger. Celle-ci a eu à se prononcer sur la démission de son président, M. René Bühler, qui l'a fait bénéficier pendant douze ans d'une part importante de son temps, de son grand patriotisme et de sa parfaite connaissance des hommes, des affaires et de la politique. Elle a appelé à lui succéder M. Frédéric Baumann, qui fut président de notre Compagnie du 28 juin 1941 au 28 septembre 1942 et administrateur jusqu'en 1951. Nous nous félicitons de ce choix et présentons au nouveau président nos compliments et nos vœux.

6° Activité déployée en faveur du tourisme

Grâce aux rapports de confiance et d'amitié qu'elle entretient avec l'Office national suisse du tourisme à Paris et à Nice et avec l'Office central suisse du tourisme à Zurich et à Lausanne, notre Chambre a pu, en

maintes occasions, servir les intérêts touristiques suisses en déployant, surtout dans nos secrétariats de Marseille, Lille et Besançon, un effort soutenu d'information et de propagande. Elle n'a pas manqué non plus de communiquer à ses membres, par le canal de ses différentes publications, les prescriptions qui régissent les voyages de France en Suisse : achat de devises, passage de la frontière, modes et tarifs de transport, stations et hôtels à recommander, etc. Elle a conclu un arrangement avec le siège de l'Office central suisse du tourisme à Zurich aux termes duquel un article touristique illustré paraîtra dans chaque numéro de notre revue.

Notre Chambre s'est également intéressée à un domaine voisin, celui du *tourisme économique* ou professionnel. Elle a eu l'occasion, à deux reprises au cours de l'exercice passé, d'intervenir auprès d'industriels suisses pour organiser des voyages d'étudiants français intéressés par les installations et les performances de notre pays. Ces voyages ont été un succès, spécialement celui des étudiants de l'école de chimie

de Nancy, grâce à l'accueil aimable de certaines industries suisses de premier rang. Mais ils ont nécessité de notre part de longs et difficiles échanges de correspondance, et ce n'est qu'après de multiples démarches qu'un plan satisfaisant a pu être établi. C'est pourquoi une initiative française nous a paru d'un très grand intérêt. Partant du point de vue que le touriste est dans la plupart des cas un industriel, un commerçant, un homme d'affaires en vacances, et qu'il est susceptible de s'intéresser, dans le pays qu'il parcourt, aux installations industrielles, commerciales ou artisanales qui font la richesse économique de ce pays, le Conseil national du patronat français a créé une Commission du tourisme économique dont le rôle consiste à assurer aux étrangers de passage en France, dans un délai minimum, la possibilité de visiter de telles installations. Notre Chambre a signalé cette intéressante initiative en Suisse et a eu la satisfaction de voir le siège de Lausanne de l'Office suisse d'expansion commerciale s'y intéresser et chercher à l'adapter à notre pays.

ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

1^o Conseil d'administration, Comités de sections

Votre Conseil a eu le regret de recevoir la démission, en qualité d'administrateur, de M. René Bühler, l'un de ses membres les plus distingués et les plus précieux par la justesse de ses avis. Il a fait appel, pour lui succéder, à son suppléant, M. Walter Naef, directeur de la Société Bühler Frères à Paris. Nous tenons à remercier encore M. Bühler de tout ce qu'il a apporté à la Chambre de commerce pendant la durée de son mandat.

M. Georges de Diesbach ayant manifesté le désir de se voir remplacé en qualité de premier vice-président, M. J.-C. Savary a bien voulu accepter cette charge et le Conseil a fait appel à M. Gérard de Pury pour occuper le poste de trésorier devenu vacant de ce fait. Nous remercions ces trois personnalités de leur dévouement à l'égard de notre Compagnie.

L'art. 27 des statuts adoptés en 1945, qui fixe à 9 ans la durée maximum du mandat des membres du Conseil d'administration, nous prive cette année du concours de M. Hermann Stamm-Nion, vice-président, élu administrateur en 1935, de M. Jacques Berchtold, élu en 1932, de M. Louis de Castella, élu en 1936, de M. Robert Loppacher, élu en 1925, de M. Auguste Meier, élu en 1936, de M. Henri Perrenoud, élu en 1942 et de M. Robert Vaucher, élu en 1935.

Le départ de ces sept membres constitue pour notre Conseil une perte sensible et c'est avec un vif regret que nous les voyons nous quitter. Nous leur exprimons notre très sincère gratitude pour la précieuse collaboration qu'ils ont bien voulu apporter pendant de longues années à notre Compagnie.

Nous présentons à vos suffrages les personnalités suivantes qui, nous en sommes certains, enrichiront notre Conseil de leur savoir et de leur expérience : MM. Marc Déléamont, Président-directeur général de la S. A. Arithmétique, machines à calculer Madas, Paris ;

Ernest Fischer, Directeur commercial de la maison Stoffel et Cie, tissus de coton, Paris ;

Ernest Gunthart, Négociant, associé de la maison Valentin, Zinsli et Cie, tresses de paille, Paris ;

André Joseph, Représentant général en France de la S. A. J. J. Rieter et Cie, machines textiles, Lille ;

Hermann Matthey, Directeur de « La Neuchâtoise », assurances transport, Paris ;

Gérard de Pury, Directeur de la Compagnie générale du lait à Paris ;

Ermenegildo G. Snozzi, Directeur général de la « Fiduciaire française et coloniale », Paris ;

Pierre Stoffel, Directeur de Escher-Wyss (France), constructions mécaniques, Paris.

Des changements sont également intervenus dans nos Comités de sections :

Celui de Lyon a perdu la précieuse collaboration de M. Georges Golaz, appelé au siège central du Crédit commercial de France à Paris. Il a fait appel au concours de MM. Jean Bodmer, directeur de la Bonneterie fine du Rhône, Edouard Bourquin, directeur de la Barklays Bank et Jean Jacot, directeur de l'Union suisse, compagnie d'assurances.

Celui de Marseille a été durement décimé cette année par le décès, ressenti avec une profonde douleur par leurs nombreux amis, de M. Paul Bühler, ancien consul de Suisse et négociant en vins à Béziers, le 30 mars 1951, et de M. Paul Scheidegger, ancien commissaire fédéral de l'Office suisse de guerre pour les transports à Marseille, le 31 janvier 1952, de même que par le départ de M. Emile Biedermann, négociant en cuirs et peaux à Marseille. Il a fait appel pour les remplacer à MM. Paul Beuchat, agent commercial en horlogerie, Laurent M. Gertsch, chirurgien-dentiste, Jean Harder, ingénieur-agronome, et Henri Reichert-Dœhner, agent commercial en matériel électrique, tous quatre à Marseille.

Celui de l'Est a reçu avec regret la démission de M. Ernest Jaccard, directeur de la manufacture d'horlogerie Jaccard Frères à Villers-le-Lac. Il s'est assuré, d'autre part, l'obligant concours de MM. Robert d'Orelli, commerçant en instruments de musique, agent consulaire de Suisse et correspondant de notre Compagnie à Belfort et Walter Scheidegger, négociant en fromages à Pontarlier. Enfin, M. Walter Kunz, Consul de Suisse à Mulhouse qui étend sa juridiction sur le

département des Vosges et le territoire de Belfort, a bien voulu accepter la présidence d'honneur de la Section, qu'il partage avec MM. les Consuls de Suisse à Besançon et à Dijon.

Celui de Bordeaux, enfin, a eu la douleur de perdre, le 11 avril 1951, M. Georges Guyer, fondé de pouvoir de J. et F. Martell, distillateurs à Cognac et le regret de recevoir la démission de M. Hermann Gross, distillateur à Bordeaux. Il perd ainsi le concours de deux membres particulièrement actifs et dévoués.

2° Correspondants

Nous avons eu la douleur de perdre, le 4 juin, en la personne de M. Daniel Hoesli à Mulhouse, non seulement le plus actif et le plus dévoué des correspondants, mais un ami très fidèle de notre Compagnie. Son décès nous prive d'un soutien particulièrement précieux dans le département du Haut-Rhin.

M. Henri Coeytaux, secrétaire et trésorier général de la Colonie suisse à Thonon, nous a malheureusement fait part de son intention de renoncer à sa fonction de correspondant de notre Compagnie dans cette ville. Nous le remercions de l'appui qu'il nous a prêté pendant de longues années.

M. Henri-F. Basset nous ayant fait part de l'impossibilité dans laquelle il se trouve de consacrer beaucoup de temps à notre Compagnie, et en particulier de lui recruter de nouveaux membres, nous avons fait appel à M. Eugène Strohmaier, ingénieur à Rouen, correspondant du Consulat de Suisse au Havre et président du Club suisse dans cette ville, qui a bien voulu accepter cette charge. Nous les remercions vivement tous deux de leur précieux appui.

3° Services de la Chambre

L'organisation de nos services a pu être simplifiée au cours de l'année pour l'adapter aux besoins réels de nos membres et à nos possibilités financières. Depuis le 1^{er} janvier, le secrétariat de notre section de Bordeaux n'est ouvert que la moitié de la journée. Au siège même, nous sommes parvenus à faire l'économie d'un chef de service, notre secrétaire commercial ayant, avec beaucoup de dévouement, accepté de reprendre personnellement la charge des litiges commerciaux et des recouvrements de créances. Enfin, la plus importante des mesures de réorganisation qui ont été prises concerne notre bureau en Suisse : le siège de Zurich de l'Office suisse d'expansion commerciale s'est aimablement déclaré prêt à assumer, en qualité de correspondant officiel, l'essentiel de nos tâches, en particulier tout ce qui a trait à l'exportation suisse en France. Un bureau de notre Chambre continue à fonctionner avec des attributions réduites, grâce à l'obligeance de M. le Dr Willy Staehelin, avocat au barreau de Zurich, qui a bien voulu nous assurer de sa précieuse collaboration.

L'effectif du personnel se trouve ainsi ramené à 28 (19 à Paris, 2 à Lyon, 2 à Marseille, 1 à Bordeaux, 2 à Lille, 2 à Besançon). Deux changements sont intervenus l'un au secrétariat de Lyon où M. Jean-Jacques Naville a été remplacé par M. Robert Briod, anciennement

chef de notre service financier extérieur à Paris, l'autre au secrétariat de Lille où M. Marcel Dietschy nous a quittés après six ans de fidèles services pour accepter un poste dans l'économie privée. Nous n'avons pas encore pourvu à son remplacement.

Signalons enfin que notre dévoué secrétaire général, M. Léon Mathez, a fêté le 1^{er} juin ses 30 années d'activité au service de notre Compagnie. Nous lui réitérons nos remerciements et nos vœux.

4° Effectif des membres et montant des cotisations

Pendant l'année 1951, l'effectif de nos adhérents est passé de 6.142 à 5.596 membres par suite du décès, de la dissolution, de la démission ou de la radiation de 875 membres (875 en 1950) et de l'admission de 329 nouveaux membres (379 en 1950). La baisse d'effectif a donc été de 9 %, alors que nous avions prévu au budget, en raison des circonstances, une baisse de 15 %. Il est impossible actuellement de savoir ce que l'avenir nous réserve, mais il n'est pas déraisonnable de penser que l'intense activité que déploie notre Chambre et l'efficacité des services qu'elle rend à ses membres lui assureront leur fidélité.

Depuis 1949, nous étions parvenus à maintenir inchangé le taux de nos cotisations malgré une légère augmentation de nos charges de salaires et de nos frais généraux. Les hausses survenues en 1951 nous ont contraints à élever ce taux en France d'environ 50 %.

* * *

Nous ne voulons pas terminer ce rapport de notre activité sans remercier tous ceux qui en ont été les auteurs ou les auxiliaires.

Nous pensons en premier lieu à notre personnel, aussi bien à Paris que dans les sections, qui apporte à l'accomplissement de sa tâche un dévouement, une serviabilité, un enthousiasme même auxquels nous tenons à rendre hommage.

Nous voudrions lui associer, dans l'expression de notre gratitude, les organismes officiels et privés français et suisses auprès desquels nous trouvons un accueil toujours aimable et compréhensif : les services ministériels français, le Centre national du commerce extérieur, la Chambre de commerce de Paris et les Chambres de commerce françaises avec lesquelles nous sommes en relation, le Conseil national du patronat français, les groupements professionnels français intéressés aux échanges avec l'étranger, la Légation et les Consulats de Suisse en France, la Division du commerce, le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Office suisse d'expansion commerciale, l'Office suisse du tourisme, les Chambres de commerce cantonales et les associations professionnelles suisses avec lesquelles nous entretenons des rapports amicaux et fructueux.

Les circonstances actuelles font que l'avenir des relations franco-suisse se présente sous un jour assombri, mais nous pensons que le succès couronnera tant d'efforts conjugués en vue d'une coopération économique toujours plus intense de nos deux pays.